

## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 2 octobre 2023 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli .

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

#### 2023-10-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

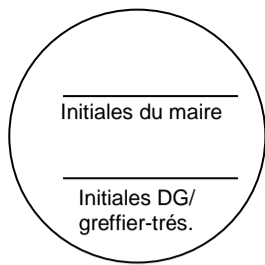
**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
  - a. Mairie
  - b. Travaux publics
  - c. Régie incendie
  - d. Loisirs
  - e. Environnement
  - f. Trans-Appel
  - g. Urbanisme
7. Dépôt des états comparatifs.
8. Adoption de la politique de confidentialité
9. Adoption de la politique de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels
10. Adoption du règlement 2023-07 modifiant permis et certificats pour les normes de dynamitage
11. Adoption règlement 2023-08 heures d'ouverture du bureau
12. Assistance urbanisme



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

13. Assistance juridique mandat 2024

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

14. CAUCA

### **TRANSPORT**

15. Contrôle des matériaux Pavage de l'Érablière

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

16. Résolution pour le lotissement des lots 4812306 et 5031443 - redevance fins de parcs

### **LOISIRS ET CULTURE**

17. Activité de danse en plein air 2024

### **AUTRES**

18. Affaires nouvelles et suivi : ajout du point 18 a) Travaux conjoints avec St-Claude rang 9

19. Deuxième période de questions

20. Correspondance

21. Levée de l'assemblée

### **ADMINISTRATION**

2023-10-02

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par la conseillère Johanne Maurice et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

2 personnes étaient présentes

Pas de questions

2023-10-03

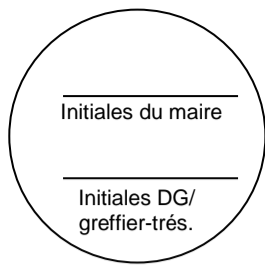
### **5. AUTORISATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

*Liste des paiements émis ( du 2023-09-06 au 2023-10-03 )*

*Détaillée par Date*

**Poste Banque: 54-110-00-000**

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300508 (I)	8218		2023-09-07	745	FIDUCIE DESJARDINS		2 851,24 \$
202300509 (I)			2023-09-07	8	Retraite QUÉBEC		1 350,88 \$
202300510 (I)			2023-09-07	68	RECEVEUR GENERAL DU		3 521,48 \$
202300511 (I)			2023-09-07	67	MINISTRE DU REVENU DU		8 874,37 \$
202300513 (I)			2023-09-15	143	BELL CANADA		87,24 \$
202300514 (I)			2023-09-15	28	hydro		23,54 \$
202300515 (I)			2023-09-15	28	hydro		299,11 \$
202300516 (I)			2023-09-15	1360	ADN COMMUNICATION		50,41 \$
202300517 (I)			2023-09-15	1168	COGECO Connexion Inc.		80,43 \$
202300518 (I)			2023-09-15	1355	EUROFINS ENVIRONEX		62,09 \$
202300519 (I)			2023-09-15	1287	Centre Régional le Bel Âge		100,00 \$
202300520 (I)			2023-09-15	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.		137,74 \$
202300521 (I)			2023-09-15	1476	PITNEYWORKS		462,50 \$
202300522 (I)			2023-09-15	885	PITNEY BOWES LEASING		154,70 \$
202300523 (A)			2023-09-29	475	ACIER DAVID SIMMONDS		417,47 \$
202300524 (A)			2023-09-29	929	ATELIER LAVOIE		55,42 \$
202300525 (A)			2023-09-29	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE		131,72 \$
202300526 (I)			2023-09-29	1168	COGECO Connexion Inc.		80,43 \$
202300527 (A)			2023-09-29	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL		67,97 \$
202300528 (A)			2023-09-29	774	ENTREPRISE B. CHEVALIER		448,46 \$
202300529 (A)			2023-09-29	1518	LES ENTREPRISES MECA		12 957,68 \$
202300530 (A)			2023-09-29	1037	ENTREPRISE LTCA INC.		1 611,13 \$
202300531 (A)			2023-09-29	896	LES ENTREPRISES YVON		1 851,10 \$
202300532 (A)			2023-09-29	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM		118,67 \$
202300533 (A)			2023-09-29	42	EXCAVATION J.G. NAULT		1 293,47 \$
202300534 (A)			2023-09-29	887	EXCAVATION MICHEL		10 903,77 \$
202300535 (A)			2023-09-29	1514	France Morin		100,00 \$
202300536 (A)			2023-09-29	1346	RÉAL HUOT INC.		1 484,62 \$
202300537 (I)			2023-09-29	28	hydro		165,38 \$
202300538 (I)			2023-09-29	28	hydro		32,95 \$
202300539 (I)			2023-09-29	28	hydro		237,31 \$
202300540 (I)			2023-09-29	28	hydro		252,20 \$
202300541 (A)			2023-09-29	977	IN-FO.CA		457,87 \$
202300542 (A)			2023-09-29	34	JOURNAL ACTUALITÉS -		228,80 \$
202300543 (A)			2023-09-29	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS		328,41 \$
202300544 (A)			2023-09-29	109	LIGNES ELECTRIQUES		229,39 \$
202300547 (A)			2023-09-29	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC		691,77 \$
202300548 (A)			2023-09-29	41	MRC DU VAL-SAINT-		56 123,27 \$
202300549 (A)			2023-09-29	1078	JOSIANE PERRON		45,55 \$
202300550 (A)			2023-09-29	60	PIECES D'AUTO BILODEAU		66,29 \$
202300551 (A)			2023-09-29	1491	Régie inter. sanitaire des		4 080,00 \$
202300553 (I)	8220		2023-09-29	1382	SOLUTIA TELECOM		22,93 \$
202300554 (I)	8221		2023-09-29	1519	URBATEK		180,23 \$
202300555 (A)			2023-09-29	1000	VALORIS		1 923,94 \$
202300556 (A)			2023-09-29	14	VIVACO groupe coopératif		1 557,95 \$
202300558 (I)	8222		2023-09-29	923	Mun. St-François-X-de-Brompton		518,98 \$

**Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000** **116 720,86 \$**

**Total des paiements** **116 720,86 \$**

**Total des chèques** **115 753,42 \$**

**Total des dépôts direct** **967,44 \$**

**116 720,86 \$**

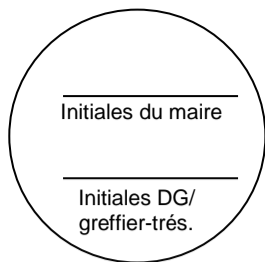
*Total des paies émises ( du 2023-09-06 au 2023-10-03 )*

*Dépôt direct et chèque*

**Dépôt direct:** 12 413,67 \$

**Chèque:** 0,00 \$

**Total:** **12 413,67 \$**



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

### 6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

#### a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Les travaux de remplacement de ponceaux sont complétés pour cette année ainsi que les travaux de creusement de fossés. Nous préparons les travaux à prévoir pour 2024.

#### b) Travaux publics et hygiène du milieu :

- Le camion Western est en réparation pour le système d'urée
- Les travaux à la génératrice pour remplacer le chauffe-moteur seront repris sous peu, le fournisseur n'avait pas tout le matériel requis lors de la visite.
- Des travaux urgents sur le réseau d'égout seront effectués sur la route 249
- Des travaux de nivelage de chemins auront lieu avant la saison hivernale
- Il y a des travaux de dégagement de branches à faire sur la rue St-Amant.

#### c) Régie des incendies : le maire Rolland Camiré mentionne qu'il y a une rencontre de prévue pour le schéma de couverture de risque à la MRC.

#### d) Loisirs, culture, familles et aînés: la conseillère Johanne Maurice confirme que l'activité de danse en plein air a été très appréciée et sera reconduite en 2024, le mercredi soir.

#### e) Dossier environnement : pas de sujets

#### f) Trans-Appel : Le conseiller Gilles Perron mentionne que la nouvelle offre de service a permis de réduire les coûts d'opération de façon significative et l'organisme déplore toujours le retard de versement des subventions pour les services de 2022 et l'année en cours.

#### g) Urbanisme : pas de sujets.

### 7. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 CM

Le sujet est reporté

2023-10-04

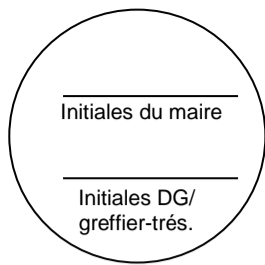
### 8. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Joli (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la Politique de confidentialité de la Municipalité de Val-Joli.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
appuyé par Le conseiller Jonathan Morin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** soit adoptée la Politique de confidentialité de la Municipalité de Val-Joli.

2023-10-05

### 9. ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE DE RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Val-Joli (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Raymond Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** soit adoptée la Politique administrative de règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Val-Joli.

2023-10-06

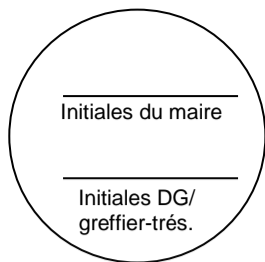
### 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PERMIS ET CERTIFICATS POUR LES NORMES DE DYNAMITAGE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de permis et certificats;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de définir les documents d'accompagnement relatifs à une demande de certificat de dynamitage;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 septembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

appuyé par le conseiller Sylvain Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'adopter** le règlement no 2023-07 modifiant le règlement de permis et certificats no 2004-9 de la municipalité de Val-Joli afin de définir les documents d'accompagnement relatifs à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de dynamitage ;

**D'enregistrer** et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2023-07 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

### 2023-10-07 11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-08 HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité; souhaite modifier les heures d'ouverture du bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 5 septembre 2023;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice  
appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'adopter** le règlement numéro 2023-08 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal;

**D'enregistrer** et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2023-08 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

### 2023-10-08 12. ASSISTANCE URBANISME

**CONDISÉRANT QUE** la municipalité souhaite créer un poste d'assistance en urbanisme à temps partiel pour des travaux cléricaux, de classement, de tournées du territoire, de création et mise à jour des fiches des propriétés et création d'outils de communication en lien avec la réglementation municipale

**CONSIDÉRANT QU'**une personne a manifesté son intérêt pour occuper ce poste;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Philippe Verly  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

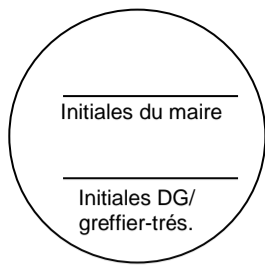
**DE** créer le poste d'assistance en urbanisme à temps partiel 1 jour/semaine;

**DE** mandater le maire et la direction générale pour rencontrer la candidature reçue pour évaluer sa capacité à occuper le poste et de procéder à l'embauche si l'évaluation est positive assortie d'une période de probation de 6 mois;

**D'autoriser** l'échelle salariale proposée pour ce poste.

### 2023-10-09 13. ASSISTANCE JURIDIQUE MANDAT 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite s'adjoindre les services professionnels juridique pour ses questions légales et pour la représenter pour tout dossier de nature juridiques et légales;



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de la firme Therrien Couture Jolicoeur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron  
Appuyé par le conseiller Raymond Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**octroyer le mandat de services professionnels juridiques à la firme Therrien Couture Jolicoeur pour l'année 2024.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-10-10

#### 14. CAUCA

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit assurer la prise d'appels d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service est actuellement offert par CAUCA (Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches);

**CONSIDÉRANT QUE** la prise d'appel et le suivi des appels d'urgence du service incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Windsor et la région est desservi par CAUCA;

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA souhaite modifier le contrat de service;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**entériner la nouvelle entente **CAUCA** pour la gestion des appels 9-1-1.

**D'**autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à cette entente.

### TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2023-10-11

#### 15. CONTRÔLE DES MATÉRIAUX PAVAGE DE L'ÉRABLIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit mandater une firme pour le contrôle des matériaux pour les travaux de pavage de la rue de l'Érablière;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Philippe Verly  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'**octroyer le contrat de contrôle de matériaux à Granulab selon l'estimé fourni de 5 303.80\$ taxes incluses

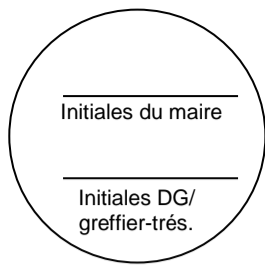
**DE** demander à Granulab des relevés de temps chantier avec la facturation.

**D'**autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce contrat.

La présente résolution fait office de contrat.

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### HYGIÈNE DU MILIEU



## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-10-12

#### 16. RÉOLUTION POUR LE LOTISSEMENT DES LOTS 4 812 306 ET 5 031 443-REDEVANDES FINS DE PARCS

**CONSIDÉRANT** une demande de permis de lotissement en vue de subdiviser les lots 4812306 et 5031443 en sept lots (6594001 à 6594007) tel qu'illustré dans le plan cadastral préparé par Jean-François L'Hérault A-G, à la minute 2367;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan présenté est conforme au règlement de lotissement 2004-7 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis de lotissement est assujettie à une redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de lotissement 2004-7 prévoit à l'article 3.6, que le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 5%;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de lotissement prévoit à l'article 3.6, que la valeur du terrain devant être cédé peut être établie selon la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur du terrain composé du lot 4774133 inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité est de 81100 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à payer est établi en multipliant 5% de la valeur du terrain par le facteur comparatif de 1.37;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
appuyé par le conseiller Jonathan Morin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le montant pour la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour la création des lots 6594001 à 6594007 s'élève à 5555.35 \$.

### LOISIRS ET CULTURE

2023-10-13

#### 17. ACTIVITÉ DE DANSE EN PLEIN AIR

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de danse en plein air tenue au parc Floral en 2023 a connu un beau succès

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli souhaite offrir cette activité en 2024;

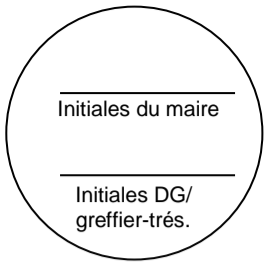
**CONSIDÉRANT QUE** Madame France Morin est disponible pour tenir cette activité en 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé de tenir l'activité le mercredi soir;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** confirmer que l'activité danse en plein air par Madame France Morin sera tenue le mercredi soir pour la saison 2024 selon les mêmes conditions que 2023.





## Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 2 octobre 2023

### 18. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2023-10-14

#### 18 a) TRAVAUX CONJOINTS AVEC SAINT-CLAUDE

**CONSIDÉRANT QUE** le 9<sup>e</sup> rang nécessite du rechargement sur une partie du tronçon débutant à la fin du rechargement effectué en 2023 jusqu'au chemin Goshen;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimé des travaux s'élève à environ 50 000\$

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un chemin mitoyen avec la municipalité de St-Claude;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli a la responsabilité de cette portion de route;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de travaux majeurs et que la municipalité souhaite demander à la municipalité de St-Claude de participer aux travaux prévus pour l'année 2024;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté  
Appuyé par le conseiller Gilles Perron  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** demander à la municipalité de St-Claude si elle souhaite participer pour une portion 50%-50% pour tes travaux de chemin mitoyen sur le 9<sup>e</sup> rang soit un montant de 25 000\$ chaque municipalité en 2024.

### 19. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTION

Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- Possibilité de contribution ou subvention municipale pour les branchements d'aqueduc de la route 143 pour le projet de multi-logements;
- Visibilité dans le secteur du chemin Coutu (branches sur les propriétés privées).

### 20. CORRESPONDANCE

2023-10-15

#### 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20h33 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Céline Corbeil,  
Directrice générale et greffière-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Rolland Camiré, maire